



Mairie de **Saint Nicolas**  
de **Bourgueil**

PROCÈS-VERBAL  
A LA RÉUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 février 2023

L'an deux mil vingt-trois, le quinze du mois de février à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de SAINT NICOLAS DE BOURGUEIL, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 10 février 2023, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la Mairie, en session ordinaire du mois de FÉVRIER, sous la présidence de Monsieur Sébastien BERGER, Maire.

**Étaient convoqués pour le Conseil Municipal :**

MM. BERGER, CARRÉ, DAUZON, BUSTON, PELGER, CHERRIÈRE, MINIER, LOBRY, MOREAU  
et MMES GARCIA, ORY, HUET, PLOQUIN, COTTINEAU, BUSTON

Les convocations individuelles comprenant l'ordre du jour ont été transmises par écrit aux élus le 10/02/2023. Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 18/01/2023 a été transmis par écrit aux élus le 10/02/2023. Le fil conducteur de la réunion du 15/02/2023 a été transmis par écrit aux élus le 14 /02/2023.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 10/02/2023.

**Excusé :**

**Représentés :** Bertrand LOBRY donne pouvoir à Jeannine HUET. Gabriel BUSTON donne pouvoir à Eric DAUZON. Catherine BUSTON donne pouvoir à Nadège COTTINEAU.

**Absente :** Laurence PLOQUIN arrive au point 4.2] DCM N°2023-11 – Élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)

**Ordre du jour :**

- Désignation du secrétaire de séance
- DCM n°2023-08 - Approbation du procès-verbal du 18 janvier 2023
- Décisions du Maire et des adjoints dans le cadre de leurs délégations de signature
- Délibérations :
  - o **Finances :**
    - DCM n°2023-09 – Autorisation de reverser les recettes de la vente des livres désherbés au profit des Restos du cœur
    - DCM n°2023-10 – Révision du tarif des dépôts sauvages et mise à jour des tarifs municipaux
  - o **Marchés publics :**
    - DCM n°2023-11 – Élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)
  - o **Ressources humaines :**
    - DCM n°2023-12 – Mise à jour du tableau des effectifs
- Dates à retenir :
  - o jeudi 16 février à 10h à la mairie : réunion PLU avec le bureau du syndicat des vins
  - o jeudi 23 février à 10h à l'ancienne communauté de communes de Bourgueil : réunion flexibilité locale par Enedis
  - o jeudi 23 février à 17h à la salle des Bons Amis : AG de la coopérative SNB.
  - o jeudi 2 mars à 17h au syndicat des vins : AG du syndicat des vins
  - o samedi 4 mars à 17h à la salle des fêtes de la Chapelle-sur-Loire : audition Ecole de musique
  - o mardi 7 mars à 17h à la salle des fêtes de la Chapelle-sur-Loire : audition Ecole de musique
    - o mercredi 8 mars à 10h à la mairie : réunion PLU de présentation du PADD aux PPA.
- Rappel des dates des prochaines réunions (Réunion de travail et CM)
  - o Réunion de travail : mercredi 8 mars 2023 à 18h30 en mairie

o CM : mercredi 15 mars 2023 à 18h30 en mairie

### 1) Désignation du secrétaire de séance

Sur la proposition de Monsieur le Maire, le secrétaire de séance sera Mme Sophie ORY conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

### 2) DCM n°2023-08 - Approbation du procès-verbal du 18/01/2023

Constatant que le quorum est atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 heures 30, soumet à l'approbation le procès-verbal de la séance du dernier Conseil Municipal du 18 janvier 2023 (et les remarques éventuelles), qui a préalablement été envoyé à chaque conseiller. (Cf. annexe 1)

#### Résultat du vote :

Pour : 11+3 pouvoirs

Contre : 0

Abstention : 0

Ce procès-verbal est approuvé, à l'unanimité des suffrages exprimés.

### 3) Décisions du Maire et des adjoints dans le cadre de leurs délégations de signature

Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2020-18 portant délégations d'attributions du Conseil Municipal à Monsieur le Maire,

Vu les délibérations n° 2020-40 et n°2020-41 complémentaires à la DCM n°2020-18 relative aux délégations du Conseil Municipal au Maire,

Vu les arrêtés n° 2020-24, 2020-26, 2020-27 et 2022-55 portant délégations de fonctions et de signatures aux adjoints,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de ces délégations,

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

#### Commande publique et Urbanisme :

N°	Date de signature	Signataire	Objet/ Domaine	Observations	Fournisseurs	Montant TTC
2023-11	18/01/23	SB	URBANISME	DIA- Parcelles boisées cadastrées section C n°372 et section C n°374- Décision préemption	ZENNER	229.03 €
2023-12	18/01/23	SB	URBANISME	DIA- Parcelles boisées cadastrées section A 051- Décision préemption	ZENNER	1 372.20 €
2023-13	19/01/23	SB	Commande Publique	DIA 2023 0002 LA GARDIERE C1753, C1513, C1561 renonciation	LDP2A Notaires	
2023-14	20/01/23	SB	Commande Publique	Complément surcoût décision 2022-154 Dissimulation EP-rue du Fondis	SIEIL	641.97 €
2023-15	23/01/23	SB	Commande Publique	Remplacement buses EP sous chaussée entre La Caillardière et Le Grollai	HUMBERT	1 352.40 €
2023-16	23/01/23	SB	Commande Publique	Remplacement chauffe-eau commerce boucherie	CFE CLIMATISATION	852.77 €
2023-17	27/01/23	JP C	Commande Publique	Remplacement du chauffe-eau salon de coiffure	DEBERNARD HABITAT	1 112.87 €

2023-18	31/01/23	SO	Commande Publique	Aménagement plateforme pour aire camping-car	MOREAU Transports	2 448.00 €
2023-19	19/12/22	SB	Commande Publique	Avenant 1 lot 1 - Extension école	RMC	4 974.00 €
2023-20	14/02/23	SB	Commande Publique	Suppression branchement électrique ancien logt 1, place de l'Eglise	ENEDIS	271.20 €
2023-21	14/02/23	SO	Commande Publique	Fournitures végétaux et bâches pour aménagement aire camping-car	SARL OSSANT SEBASTIEN PAYSAGES	673.25 €
2023-22	09/02/23	SB	Commande Publique	Moins-value lot 10 Travaux école	VN ELECTRICITE-SM ELEC	-1 120.40 €
2023-23	09/02/23	SB	Commande Publique	Plus-value lot 10 Travaux école	VN ELECTRICITE-SM ELEC	3 401.83 €
2023-24	14/02/23	SB	Commande Publique	Entretien élévateur groupe scolaire	SIMPLY ACCESS	487.15 €
2023-25	15/02/23	SB	Commande Publique	Remplacement de joints sur vérin de plateau Gimbre	BROUILLARD Père et Fils	432.00 €
2023-26	15/02/23	SB	Commande Publique	Remplacement de l'anneau d'attelage sur plateau Gimbre	BROUILLARD Père et Fils	342.00 €
2023-27	15/02/23	SB	Commande Publique	Programme d'actions Année 2023	ONF	9 420.00 €

#### Décisions :

N° de décision inscrite au registre des délibérations	Date de signature	Signataire	Motif	Entités	Montant TTC
2023-01	07/02/2023	SB	Convention de MAD du local communal situé 5, rue du Clos Caslot	SNB LOISIRS ET DECOUVERTES	-
2023-02	07/02/2023	SB	Passation d'un avenant au protocole d'accord des CMR	FÉDÉRATION NATIONALE DES CMR	2 066.56€ de l'heure-année

#### 4) DÉLIBÉRATIONS

### FINANCES

#### 4.1) DCM n°2023-09 - Autorisation de reverser les recettes de la vente des livres désherbés au profit des Restos du cœur

Afin de maintenir des collections fiables, adaptés et attractives, la bibliothèque municipale de Saint Nicolas de Bourgueil doit procéder régulièrement à leur tri et à leur révision critique. Cette opération est destinée à mettre en valeur les collections disponibles et à offrir des ressources constamment actualisées.

Vu la délibération n°2022-49 en date du 21 septembre 2022 définissant les tarifs et autorisations relative à la vente de documents issus du désherbage,

Considérant que la vente organisée le 4 décembre 2022 a permis de récolter la somme de 309€ et qu'il est proposé de reverser cette recette de vente au profit des Restos du cœur sous forme de subvention,

Considérant que l'intérêt local le justifie,

Résultat du vote :

Pour : 11+3 pouvoirs  
Contre : 0  
Abstention : 0

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à reverser les recettes de la vente d'ouvrages de la bibliothèque municipale du 4 décembre 2022 au profit des Restos du Cœur.
- **Autorise** Monsieur le maire à verser une subvention correspondante au montant des recettes de cette vente à l'association Les Restos du Cœur, soit 309 €
- **DIT** que cette dépense sera inscrite au budget, au chapitre 65.

#### 4.2) DCM n°2023-10 - Révision du tarif des dépôts sauvages et mise à jour des tarifs municipaux

M. le Maire présente les tarifs municipaux en vigueur tel que présentés dans la délibération n°2020-61 en date du 4 novembre 2020 :

##### PHOTOCOPIE

Objet	Tarifs
Copie A4	0.30 €
Copie A3	0.60 €
Impression relevé cadastral	1.00 €

##### ANIMAUX ERRANTS

Objet	Tarifs
Frais de conduite des animaux (du lieu où ils ont été trouvés jusqu'au chenil municipal)	20.00 €
Frais de garde (par jour)	5.00 €
Frais de nourriture (par jour)	4.00 €
Les frais de vétérinaires nécessaires seront remboursés par le propriétaire de l'animal à la commune	

##### BOIS DE CHAUFFAGE

Objet	Tarif
Vente du bois de chauffage (le stère)	11.00 € HT

##### DÉPÔTS SAUVAGES

Objet	Tarif
Nettoyage des dépôts sauvages interdits	68.00 €

##### DROITS DE PLACE

Objet	Tarif
Forfait pour la journée	15.00 €

##### REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Objet	Tarif
Stationnement de taxi (par jour)	0.50 €

##### BIBLIOTHÈQUE

Objet	Tarifs
Adhésion enfant	Gratuit jusqu'à 18 ans
Adhésion adulte	5.00 € par personne
Pénalités de retard	0.10 € par document et par jour de retard
La détérioration ou la perte d'un livre ou DVD entraîne son remboursement au prix d'achat	

## CIMETIÈRE

Objet	Tarifs pour 15 ans	Tarifs pour 30 ans
Concession cimetière	75.00 €	100.00 €
Case columbarium	390.00 €	770.00 €
Columbarium - Urne supplémentaire	70.00 €	140.00 €

## JARDIN DU SOUVENIR

Objet	Tarif
Taxe de dispersion des cendres	30.00 €

## SALLE DES ASSOCIATIONS

Objet	Tarifs
Location par jour	50.00 €
Location par week-end	80.00 €
Associations de Saint Nicolas de Bourgueil	Gratuit
Caution (uniquement pour les extérieurs à Saint Nicolas de Bourgueil)	150.00 €

## SALLE DES FÊTES

Salle 1 : côté sans scène – 120 places

Salle 2 : côté scène – 180 places

Salle 3 : totalité – 420 places

Nature de la location	Tarifs Nicolaisiens			Tarifs hors commune		
	Salle 1	Salle 2	Salle 3	Salle 1	Salle 2	Salle 3
Vin d'honneur, concert, théâtre, réunion...	75 €	100 €	150 €	100 €	130 €	200 €
Banquet, bal, mariage, thé dansant, loto, concours de cartes...	150 €	200 €	300 €	225 €	300 €	450 €
Jour supplémentaire	100 €			100 €		
Associations	Gratuit une fois par an puis tarifs ci-dessus			Tarifs ci-dessus		
Caution salle	500 €	500 €	1 500 €	500 €	500 €	1 500 €
Caution nettoyage	200 €	300 €	400 €	200 €	300 €	400 €

L'association l'Étoile Saint Nicolaisienne bénéficiera de tarifs dégressifs fixés chaque début d'année en fonction des jours de réservation nécessaires pour leurs représentations annuelles.

## ÉCOLE DE MUSIQUE

Harmonisation avec les tarifs de l'école de musique Benais/La Chapelle sur Loire :

Objet	Tarifs Nicolaisiens		Tarifs hors commune	
	Enfant	Adulte	Enfant	Adulte
Solfège	71 €	105 €	124 €	135 €
Instrument	105 €	187 €	195 €	219 €
Piano ou violon	105 €	187 €	300 €	300 €
Petit orchestre	26 €			
Éveil musical	32 €			
Location des instruments	50 €			

M. le Maire apporte plusieurs précisions :

- 1) Les tarifs de l'école de musique de Benais, La Chapelle sur Loire, Saint Nicolas de Bourgueil ont été modifiés par délibération D2022-25 en date du 21/06/2022 par la commune de Benais et qu'ils sont notés dans cette délibération à titre indicatif, soit :

Objet	Tarifs Nicolaisiens		Tarifs hors commune	
	Enfant	Adulte	Enfant	Adulte
Solfège	73 €	108 €	127 €	138 €
Instrument	108 €	191 €	199 €	224 €
Guitare	108 €	191 €	240 €	270 €
Piano ou violon	108 €	191 €	306 €	306 €
Cours en distanciel (instrument et/ou formation musicale en un cours)	108 €	191 €	199 €	224 €
Cours en distanciel (instrument et/ou formation musicale en un cours) - Guitare	108 €	191 €	240 €	270 €
Cours en distanciel (instrument et/ou formation musicale en un cours) - Piano ou violon	108 €	191 €	306 €	306 €
Petit orchestre	27 €			
Chorale enfant	33 €			
Éveil musical	33 €			

- 2) Les tarifs de la cantine sont revus avant chaque rentrée scolaire indépendamment des autres tarifs. Ainsi, une délibération a été prise pour les tarifs de la cantine pour la rentrée 2022-2023 sous le numéro 2022-36 en date du 23 juin 2022.
- 3) Les tarifs de prix de vente de bois de chauffage et les conditions ont été modifiés par délibération n°2023-05 en date du 18 janvier 2023 :
- 13€ HT le prix du stère de bois sur pied de chêne, de châtaignier et d'acacia à 11€ HT le prix du stère des autres bois sur pied de chauffage (TVA suivant la réglementation en vigueur) à compter du 19 janvier 2023.
  - 15 stères maximum par an la vente de bois sur pied à un même foyer.
  - La population est informée sur le site internet de la commune, sur le panneau lumineux et sur panneau pocket.
  - Les premiers à répondre seront servis dans la limite du stock et que la priorité est bien entendu donnée aux habitants de la commune.
  - Les recettes sont encaissables à l'article 7023 du budget communal.
- 4) Au vu des nombreux dépôts sauvages sur le territoire communal, M. le Maire propose à l'assemblée d'augmenter l'amende pour abandon de déchets à 135€ et d'installer des panneaux d'information sur le lieu de dépôts collectifs.
- 5) M. le Maire demande à l'assemblée délibérante si les autres tarifs municipaux en vigueur sont reconduits.

Résultat du vote :

Pour : 12+3 pouvoirs  
 Contre : 0  
 Abstention : 0

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- **APPROUVE** les tarifs municipaux tels qu'ils ont été présentés.
- **DÉCIDE** d'appliquer la tarification ci-dessous :

PHOTOCOPIE

Objet	Tarifs
Copie A4	0.30 €
Copie A3	0.60 €
Impression relevé cadastral	1.00 €

ANIMAUX ERRANTS

Objet	Tarifs
Frais de conduite des animaux (du lieu où ils ont été trouvés jusqu'au chenil)	20.00 €

municipal)	
Frais de garde (par jour)	5.00 €
Frais de nourriture (par jour)	4.00 €
Les frais de vétérinaires nécessaires seront remboursés par le propriétaire de l'animal à la commune	

### BOIS DE CHAUFFAGE

Objet	Tarif du prix du stère du bois <u>sur pied</u>
Chêne, châtaignier, acacia	13.00 € HT
Autres bois de chauffage	11.00 € HT

(TVA suivant la réglementation en vigueur)

Conditions :

- 15 stères maximum par an la vente de bois sur pied à un même foyer.
- La population est informée sur le site internet de la commune, sur le panneau lumineux et sur panneau pocket.
- Les premiers à répondre seront servis dans la limite du stock et que la priorité est bien entendu donnée aux habitants de la commune.
- Les recettes sont encaissables à l'article 7023 du budget communal.

### DÉPÔTS SAUVAGES

Objet	Tarif
Amende pour abandon de déchets	135.00 €

Des panneaux d'information sur le lieu de dépôts collectifs seront installés.

### DROITS DE PLACE

Objet	Tarif
Forfait pour la journée	15.00 €

### REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Objet	Tarif
Stationnement de taxi (par jour)	0.50 €

### BIBLIOTHÈQUE

Objet	Tarifs
Adhésion enfant	Gratuit jusqu'à 18 ans
Adhésion adulte	5.00 € par personne
Pénalités de retard	0.10 € par document et par jour de retard
La détérioration ou la perte d'un livre ou DVD entraîne son remboursement au prix d'achat	

### CIMETIÈRE

Objet	Tarifs pour 15 ans	Tarifs pour 30 ans
Concession cimetière	75.00 €	100.00 €
Case columbarium	390.00 €	770.00 €
Columbarium - Urne supplémentaire	70.00 €	140.00 €

### JARDIN DU SOUVENIR

Objet	Tarif
Taxe de dispersion des cendres	30.00 €

## SALLE DES ASSOCIATIONS

Objet	Tarifs
Location par jour	50.00 €
Location par week-end	80.00 €
Associations de Saint Nicolas de Bourgueil	Gratuit
Caution (uniquement pour les extérieurs à Saint Nicolas de Bourgueil)	150.00 €

SALLE DES FÊTES (suite à la tornade du 19/06/2021, la salle de fêtes est fermée jusqu'à sa réfection)

Salle 1 : côté sans scène – 120 places

Salle 2 : côté scène – 180 places

Salle 3 : totalité – 420 places

Nature de la location	Tarifs Nicolaisiens			Tarifs hors commune		
	Salle 1	Salle 2	Salle 3	Salle 1	Salle 2	Salle 3
Vin d'honneur, concert, théâtre, réunion...	75 €	100 €	150 €	100 €	130 €	200 €
Banquet, bal, mariage, thé dansant, loto, concours de cartes...	150 €	200 €	300 €	225 €	300 €	450 €
Jour supplémentaire	100 €			100 €		
Associations	Gratuit une fois par an puis tarifs ci-dessus			Tarifs ci-dessus		
Caution salle	500 €	500 €	1 500 €	500 €	500 €	1 500 €
Caution nettoyage	200 €	300 €	400 €	200 €	300 €	400 €

L'association l'Étoile Saint Nicolaisienne bénéficiera de tarifs dégressifs fixés chaque début d'année en fonction des jours de réservation nécessaires pour leurs représentations annuelles.

## ÉCOLE DE MUSIQUE

M. le Maire informe que les tarifs de l'école de musique de Benais, La Chapelle sur Loire, Saint Nicolas de Bourgueil ont été modifiés par délibération D2022-25 en date du 21/06/2022 par la commune de Benais et qu'ils sont notés dans cette délibération à titre indicatif, soit :

Objet	Tarifs Nicolaisiens		Tarifs hors commune	
	Enfant	Adulte	Enfant	Adulte
Solfège	73 €	108 €	127 €	138 €
Instrument	108 €	191 €	199 €	224 €
Guitare	108 €	191 €	240 €	270 €
Piano ou violon	108 €	191 €	306 €	306 €
Cours en distanciel (instrument et/ou formation musicale en un cours)	108 €	191 €	199 €	224 €
Cours en distanciel (instrument et/ou formation musicale en un cours) - Guitare	108 €	191 €	240 €	270 €
Cours en distanciel (instrument et/ou formation musicale en un cours) - Piano ou violon	108 €	191 €	306 €	306 €
Petit orchestre	27 €			
Chorale enfant	33 €			
Éveil musical	33 €			

M. le Maire explique que les tarifs de la cantine doivent être revus avant chaque rentrée scolaire indépendamment des autres tarifs. Ainsi, une délibération a été prise pour les tarifs de la cantine pour la rentrée 2022-2023 sous le numéro 2022-36 en date du 23 juin 2022.



**4.3) DCM n°2023-11 – Élection des membres de la Commission d’Appel d’Offres (CAO)**

Vu les dispositions de l’article L. 1414-2 du code général des collectivités territoriales qui dispose que la commission d’appel d’offres est composée conformément aux dispositions de l’article L. 1411-5 du même code,

Vu les dispositions de l’article L. 1411-5 du code général des collectivités territoriales, prévoyant que la commission d’appel d’offres d’une commune de moins de 3 500 habitants doit comporter, en plus du maire, président, 3 membres titulaires et 3 membres suppléants élus au sein du conseil municipal, à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

Considérant qu’il est procédé selon les mêmes modalités, à l’élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires,

L’élection des membres devant composer la composition d’appel d’offres à caractère permanent s’effectue au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

La liste déposée est la suivante :

<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
Brigitte GARCIA	Sophie ORY
Jean-Pierre CARRÉ	Éric DAUZON
Jeannine HUET	Thierry MINIER

Après avis du Conseil Municipal, il sera procédé au vote à main levée.

Résultat du vote :

Pour : 12+3 pouvoirs

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité des suffrages exprimés,

- **SONT AINSI DÉCLARÉS ÉLUS** Mme Brigitte GARCIA, M. Jean-Pierre CARRÉ et Mme Jeannine HUET, membres titulaires et Mme Sophie ORY, M. Éric DAUZON et M. Thierry MINIER, membres suppléants pour constituer avec Monsieur le Maire, président de droit, la commission d’appel d’offres.

**4.4) DCM n°2023-12 – Mise à jour du tableau des effectifs**

Considérant la nécessité de :

- modifier :
  - o Personnel non titulaire (emploi non permanent) :
    - un poste d’adjoint administratif territorial à hauteur de 35/35<sup>ème</sup> dans le cadre d’un accroissement temporaire d’activité,

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal d’adopter le tableau des emplois suivants :

**TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1<sup>er</sup> MARS 2023**

Grade	Catégorie	Temps de travail	Poste pourvu	Poste vacant	Commentaire
-------	-----------	------------------	--------------	--------------	-------------

PERSONNEL TITULAIRE					
Filière administrative					
Rédacteur principal 1 <sup>ère</sup> classe	B	35/35 <sup>ème</sup>	1	0	Créé au 01/08/2021
Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	30/35 <sup>ème</sup>	1	0	Créé au 18/05/2022
Adjoint administratif	C	31/35 <sup>ème</sup>	1	0	Modifié au 15/07/2017
Filière médico-sociale					
A.T.S.E.M principal 1 <sup>ère</sup> classe	C	35/35 <sup>ème</sup>	1	0	
A.T.S.E.M principal 1 <sup>ère</sup> classe	C	21,95/35 <sup>ème</sup>	1	0	Modifié au 01/04/2021
Filière technique					
Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	23/35 <sup>ème</sup>	1	0	Créé au 01/05/2018
Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	23/35 <sup>ème</sup>	1	0	Créé au 01/05/2018
Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	35/35 <sup>ème</sup>	1	0	Créé au 01/05/2019
Adjoint technique	C	35/35 <sup>ème</sup>	2	0	Créés au 13/10/2004 et au 01/07/2022
Adjoint technique	C	4,75/35 <sup>ème</sup>	1	0	Créé au 01/02/2017
Adjoint technique polyvalent faisant notamment fonction d'ATSEM	C	31,75/35 <sup>ème</sup>	1	0	Créé au 01/09/2021
PERSONNEL NON TITULAIRE					
Filière technique					
Adjoint technique	C	35/35 <sup>ème</sup>	0	1	Créé le 04/07/2019
EMPLOIS NON PERMANENT					
Filière administrative					
Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	35/35 <sup>ème</sup>	1	0	Modifié au 01/07/2022
Adjoint administratif	C	35/35 <sup>ème</sup>	1	0	Modifié au 01/07/2022
Filière technique					
Adjoint technique	C	5,66/35 <sup>ème</sup>	1	0	Créé au 01/11/2022

Résultat du vote :

Pour : 12+3 pouvoirs

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- DÉCIDE de :
  - modifier :
    - Personnel non titulaire (emploi non permanent) :
      - un poste d'adjoint administratif territorial à hauteur de 35/35<sup>ème</sup> dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité,
- DÉCIDE d'adopter le tableau des emplois ainsi proposé qui prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> mars 2023.
- PRÉCISE que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents seront inscrits au budget 2023.

5) Dates à retenir :

- jeudi 16 février à 10h à la mairie : réunion PLU avec le bureau du syndicat des vins
- jeudi 23 février à 10h à l'ancienne communauté de communes de Bourgueil : réunion flexibilité locale par Enedis
- jeudi 23 février à 17h à la salle des Bons Amis : AG de la coopérative SNB.
- jeudi 2 mars à 17h au syndicat des vins : AG du syndicat des vins
- samedi 4 mars à 17h à la salle des fêtes de la Chapelle-sur-Loire : audition de l'École de musique
- mardi 7 mars à 17h à la salle des fêtes de la Chapelle-sur-Loire : audition de l'École de musique
- mercredi 8 mars à 10h à la mairie : réunion PLU de présentation du PADD aux PPA

6) Questions diverses à ajouter et tour de table

M. le Maire demande aux élus, s'ils ont des questions diverses à ajouter à l'ordre du jour

Aucune question à ajouter

7) Rappel des dates des prochaines réunions

Réunion de travail :

- M. le Maire rappelle que la date de la réunion de travail est fixée au mercredi 8 mars 2023 à 18h30 en Mairie

Conseil Municipal :

- M. le Maire informe que la date du prochain Conseil Municipal est fixée au mercredi 15 mars 2023 à 18h30 en Mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 19 heures 30.

Le secrétaire de séance,  
Sophie ORY

Le Maire,  
Sébastien BERGER



